

L'ACS a le plaisir de vous accueillir, en partenariat avec l'Occitan Archerie 83, le Crédit Agricole de Six Fours et Cap Couleurs La Seyne

Tir en salle 2 X 18m sélectif aux Championnats de France Support CHAMPIONNAT DU VAR salle 2023 (avec Duels)

Samedi 28 janvier 2023 : Jeunes et Arcs Nus

Dimanche 29 janvier 2023 : Adultes toutes catégories

Concours réservé en priorité aux archers varois sélectionnés par le Comité Départemental de Tir à l'Arc du Var

Gymnase Robert PERPES, stade de la Guicharde, 295 Avenue du stade 83110 Sanary

En retard ou perdu ? : 06 47 05 06 74

Jour	Ouverture greffe Contrôle matériel	Entraînement (2 volées)	Début du tir qualificatif	Duels et finales
Samedi	08h00	08h30	A l'issue	13h30
Dimanche	08h00	08h30	A l'issue	13h30

Rythme du tir qualificatif : volées de 3 flèches en AB/CD

Rythme du tir en duel : tir simultané pour ¼ et ½, tir alterné pour les finales

Arcs à Poulies	U18 - U21 - Séniors 1 à 3	Trispot vertical de 40
Arcs Classiques	U18 - U21 - Séniors 1 à 3	Trispot vertical de 40
	U13 et U15	Trispot vertical de 60
	U11	Blason de 80 à 1,10m
Arcs Nus	Scratch adultes (U21 - Séniors 1 à 3)	Blason de 40 (tir qualificatif) Trispot vertical de 40 (duels)
	Scratch jeunes (U15 - U18)	Blason de 60 (tir qualificatif) Trispot vertical de 60 (duels)

Proclamation des résultats samedi et dimanche vers 17h30 suivi du verre de l'amitié

Présentation obligatoire licence 2023 avec photo (à défaut pièce d'identité)

Pour cette compétition, seules les tenues de club ou blanches seront acceptées

Préinscription obligatoire au plus tard le **25/01/2023** minuit à ces deux adresses :
(Règlement et tableaux des archers sélectionnés sur le site du comité : www.cdarc83.com)

cdarevar.83@gmail.com acs.competition@gmail.com

Indiquer impérativement : Nom, prénom, club, n° licence, tél portable, catégorie et arme

Confirmation d'inscription systématique par retour de mail

Engagement : 14 € - Règlement sur place

(En cas de désistement non justifié moins de 48h00 à l'avance, le club de l'archer sélectionné sera redevable de l'engagement)

Formalités :

- Passage au greffe : pour prendre part à la compétition, l'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité.
- Inscription des coachs avec présentation de leur licence mentionnant cette fonction
(Tenue de sport demandée).

Les animaux ne sont pas admis dans le complexe sportif

Une buvette et des chaises seront à votre disposition durant les compétitions

Boissons chaudes et froides, sandwichs chauds/froids et pâtisseries

**ATTENTION : L'accès du gymnase par le parking de la piscine
sera fermé**

Veillez vous garer sur l'avenue du stade, merci.

Interdiction de fumer ou vapoter sur la totalité de l'enceinte du stade

(Uniquement sur les parkings extérieurs)